

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par sa lettre N°7356-DAG/S en date du 16 Juillet 1963, M. le Préfet m'a fait savoir que parmi les projets de constructions scolaires du premier degré retenus au titre de l'autorisation de programmes 1963, figure le groupe scolaire de "Bellevue" à la Bretagne.

En conséquence, il m'a demandé de lui faire parvenir le plus tôt possible la délibération du Conseil Municipal votant cette construction et créant les ressources nécessaires à son financement.

Ce n'est que lorsqu'il sera en possession de cette pièce que Monsieur le Préfet procédera à l'établissement de l'arrêté de subvention.

Il a cru devoir appeler mon attention sur le fait que l'aide de l'Etat atteindra, pour la construction scolaire proprement dite, 23.750.000. frs.CFA. et pour l'équipement sportif 2.500.000. frs.CFA., soit au total 26.250.000. frs.CFA. alors que le devis estimatif présenté par l'Architecte est chiffré à 34.911.280. frs. (Juin 1963).

Cette dernière somme actualisée se monte à 40.000.000. de frs.CFA. non compris les honoraires d'architecte, et la participation communale à prévoir est de l'ordre de 13.750.000. frs.CFA. sauf résultat d'adjudication favorable.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

M. DIJOUX : j'ai visité ce terrain et il est très convenable pour l'installation d'un bloc scolaire mais j'estime que ce groupe ne s'impose pas pour le moment à Bellevue. L'Inspecteur qui assistait à la visite de la Commission dont je faisais partie a dit que, tout au plus, pourrait-on envisager de construire 4 ou 5 classes pour la Bretagne, étant donné le nombre assez restreint d'élèves habitant ce secteur de Bellevue.

Il n'y a donc, à mon avis, aucune raison valable de construire à Bellevue un bloc scolaire susceptible de recevoir 1000 à 1500 élèves.

M. le Maire : le terrain de M. DUPOND a été acheté pour désengorger les écoles de la Bretagne et je ne partage pas tout à fait l'avis de l'Inspecteur. J'estime en effet qu'il est nécessaire de prévoir un couloir, même si cela doit nous coûter 13.000.000. de frs. au prochain budget.

Cependant, pour tenir compte de l'avis de M. DIJOUX, nous demanderons à l'Education Nationale que la subvention qui nous sera attribuée soit utilisée à la construction d'un bloc scolaire de 12 classes à édifier sur le terrain contigu à l'Ecole des filles. En ce qui concerne Bellevue, nous nous bornerons à construire 6 classes, susceptibles de recevoir 240 élèves.

Je mets aux voix, Mesdames et Messieurs, l'adoption du rapport concernant la subvention de l'Education Nationale et la participation communale.

M. DIJOUX pourrait se charger de prendre les contacts nécessaires : rec le Vice-Rectorat, afin de mettre au point les modalités d'exécution des travaux envisagés.

La différence de dépenses en résultant sera inscrite au budget de 1966.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité ; il sera demandé au Vice-Rectorat de construire le bloc sur le terrain qui vient d'être acquis et 4 à 5 classes seulement sur le terrain de Bellevue.